

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION DE LA CEMAC

**Dialogue multi-acteurs de l'UNESCO pour l'éducation
culturelle et artistique**

Par :

Dr. YINGRA David

Directeur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Paris, le 26 mai 2023

Points à aborder:

- 1. Constat général sur la place de la culture**
- 2. La Commission de la CEMAC et la Culture**
 - a. La CEMAC en bref**
 - b. Stratégie de la CEMAC en matière de la culture**
 - c. Plan d'action en cinq axes**
 - d. Projets prioritaires en cours**
- 3. Le partenariat pour le développement de la culture**
- 4. Qui peut être le partenaire pour ce qui concerne la CEMAC?**
- 5. Sources de financements**
- 6. Conclusion**

Un constat général sur la place de la culture dans les agendas des Etats de la CEMAC

Le peu d'importance que donnent les Etats à la Culture se décline à travers le traitement dont bénéficie le ministère qui le gère. Souvent rattaché à d'autres départements ministériels (éducation, communication, jeunesse et sports, commerce, etc.), la place du ministère de la culture dans les gouvernements n'est pas glorieuse:

- Dans l'ordre protocolaire, le Ministère de la culture occupe toujours le dernier des sièges réservés aux Ministres;
- Son allocation budgétaire est le plus faible par rapport aux autres ministères;
- C'est le ministère ayant le plus petit nombre de personnel, peu outillé;
- La structure physique d'accueil est peu enviable en comparaison aux autres ministères.

La Commission de la CEMAC et la Culture

a. LA CEMAC EN BREF

La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) c'est:

- Six(6) Etats membres (le Cameroun, la Centrafrique, le Congo (Brazzaville), le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad);
- 50 millions d'âmes;
- un territoire de 3.020.144 km²;
- Une monnaie commune, le FCFA.

NB. A ne pas confondre avec la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale qui compte 11 pays).

1. La Commission de la CEMAC et la Culture

Les actions de la CEMAC tirent leur essence de la convention régissant l'Union Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UEAC) en son article 46 qui attribue trois missions principales à la Commission de la CEMAC dans le domaine de la culture:

- veiller à la promotion et à la protection des valeurs culturelles nationales;
- veiller à la promotion et à la protection du patrimoine artistique des Etats et du tourisme durable;
- Protéger les populations contre la délinquance internationale.

2. Stratégie de la CEMAC en matière de la culture

Depuis sa création jusqu'à ce jour, la CEMAC en tant qu'organisation s'est servie de la culture davantage comme un cheval de bataille pour promouvoir l'intégration des peuples en mettant en exergue les facteurs culturels communs.

Dans cette optique, la CEMAC œuvre pour ou envisage de:

- renforcer chez les peuples de la CEMAC le sentiment d'appartenance à la Communauté en apportant son appui aux activités qui mettent en exergue les facteurs culturels communs;
- promouvoir et protéger le patrimoine culturel des Etats membres en initiant ou en vulgarisant les textes relatifs à la libre circulation des œuvres culturelles en zone CEMAC;
- Renforcer les capacités des acteurs culturels (conservateurs) par la formation.

2. Plan d'action en cinq axes

Axe stratégique 1 : Faciliter la circulation des acteurs culturels et de leurs produits dans la sous-région

Axe stratégique 2 : Lutter contre la piraterie et la protection des créations artistiques

Axe stratégique 3 : Disposer d'une banque de données culturelles de l'espace CEMAC

Axe stratégique 4 : Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre des politiques culturelles

Axe stratégique 5 : Faciliter l'accès des acteurs culturels aux financements.

2. Projets prioritaire en cours

- Institution d'une foire sous régionale des industries culturelles et créatives, rotative;
- La mise en place d'un mécanisme de financement des activités culturelles transfrontalières.
- L'organisation des ateliers de formation et d'échanges pour les promoteurs des activités culturelles, notamment les conservateurs.
- L'instauration d'une réunion annuelle de concertation entre les ministres en charge de la culture dans les Etats de la CEMAC.

3. Approche partenariale

Qui peut être le partenaire, du moins en ce qui concerne la CEMAC

Pour mieux réussir sa mission, la Commission de la CEMAC entend œuvrer en partenariat avec :

- Les ministères en charge de la culture des Etats;
- Les organisations des artistes en zones CEMAC.
- Les organismes œuvrant dans le domaine culturel tels que:
 - le Centre International des Civilisations Bantou (CICIBA),
 - Les musées nationaux,
 - L'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique(OCPA).

NB. La Commission de la CEMAC est en discussion avancée avec la l'UNESCO pour un accord cadre de coopération.

3. Sources de financements

La CEMAC consacre une partie de ses ressources provenant de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) à l'accomplissement de sa mission dans le domaine de la culture qui est celui de promouvoir et de protéger le patrimoine culturel des Etats membres. A ce titre, nos sources éventuelles proviennent de:

- budget de la CEMAC
- l'apport des partenaires;
- le parrainage

Il en est de même dans les Etats, des taxes sont imposés aux grandes entreprises telles que les téléphonies mobiles pour financer le développement des activités culturelles.

9. CONCLUSION

- L'importance de la culture pour promouvoir un développement durable et harmonieux.
- Il n'y a pas mieux qui uni les peuples que la culture. Les activités culturelles sont donc des moyens incontournables pour accélérer l'intégration. Plus que les lois l'œuvre de l'artiste est un meilleur canal de brassage et de rapprochement.
- La nécessité de conjuguer les efforts (administration publiques, partenaires techniques et financiers, acteur culturel et le privé) pour un essor et un plein épanouissement de l'industrie culturel.
- Pour faire de la culture une industrie créatrice d'emploi viable; les acteurs doivent etre outillés. D'où la nécessité de réserver une place à la culture dans les programme de formation et d'éducation.
- Nous ne saurions mieux faire épanouir l'éducation culturelles sans un partenariat dans les domaines: financement, élaboration de programmes de formation; lutte contre la piraterie.



**Je vous remercie pour
votre attention**